



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

écoles bilingues Diwan

Question écrite n° 68950

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la décision du Conseil d'Etat de suspendre le protocole d'accord signé par le ministère visant à intégrer au service public les écoles bretonnes Diwan. Cette décision remet en cause le dispositif annoncé pour favoriser l'accès aux langues régionales à l'école. Il souhaite connaître quelles mesures sont envisagées pour atteindre malgré tout le but visé qui est de permettre aux générations à venir d'accéder à ce patrimoine culturel et social, indissociable de l'histoire de notre pays et de la République.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68950

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6412